

Programme de la spécialité Arts plastiques

Pourquoi choisir la spécialité arts plastiques ? À qui s'adresse-t-elle ?

Vous êtes intéressé par l'art, **vous avez envie de découvrir les pratiques artistiques** ? Les enseignements de spécialité arts s'adressent à votre curiosité, à vos pratiques et à votre soif de connaissances. En effectif généralement réduit, c'est le lieu pour **exprimer sa créativité, trouver et développer son expression personnelle**, bref, se faire plaisir en travaillant !

Programme de la spécialité arts plastiques : le contenu des cours

Le programme envisage la totalité du **processus de création de l'œuvre jusqu'à sa réception**. Ses champs de questionnement sont : la représentation, la figuration et le passage à la non-figuration, le dessin, les questions liées à la matérialité de l'œuvre. Sont également travaillés, dans une moindre mesure, les liens entre arts plastiques et les arts du paysage, l'image animée et le design, le théâtre, la danse et la musique.

Compétences, méthodes : qu'apprend-on en spécialité arts plastiques ?

La spécialité arts plastiques demande une mise en situation pratique constante. Les compétences et méthodes que vous allez acquérir sont donc liées à la création d'une œuvre ou d'un projet (de sa conception à sa réception). Vous développerez également des capacités d'analyse et de compréhension des enjeux artistiques de l'enseignement de spécialité choisi.

Quelle est la quantité de travail personnel demandée ? Quelles sont les modalités d'évaluation ?

Le travail demandé et les évaluations sont majoritairement liés aux projets pratiques et sont effectués dans le cadre du cours, hormis le travail de préparation aux épreuves écrites du baccalauréat. Ces enseignements nécessitent chez l'élève un intérêt et un développement personnel de la culture et de la pratique artistiques ou créatives en dehors du temps de cours.

Quelles études après la spécialité arts plastiques ? Quels sont les débouchés ?

La spécialité arts plastiques vous propose **une base solide pour les études supérieures dans les différents champs artistiques** (écoles d'art, BTS, université...). Elle est un atout et un point d'ancrage pour les métiers nécessitant des capacités créatives, des qualités rédactionnelles et de synthèse. Ils orientent également vers les métiers de l'architecture, du paysage, du design, de la restauration d'œuvres d'art, de la production et de la diffusion des œuvres d'art, la critique, la scénographie, le commissariat d'exposition, etc.

Comment sera évaluée la spécialité arts plastiques ?

Comme pour toutes les autres matières, toutes les évaluations effectuées en cours compteront pour le bac, puisqu'elles seront comptabilisées dans la moyenne des bulletins scolaires (10% de la note finale du bac). Si vous choisissez d'abandonner la spécialité à la fin de la première, vous devrez alors passer une épreuve au mois de juin, qui aura un coefficient 5 dans la note du bac. Enfin, si vous poursuivez cette spécialité en terminale, elle fera l'objet d'une épreuve terminale au mois de mars de coefficient 16.

Pour connaître le programme de Première : http://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/84/6/spe567_annexe_22-1_1063846.pdf

Pour connaître le programme de Terminale : https://cache.media.education.gouv.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/02/6/spe245_annexe_1159026.pdf